

DOCUMENTATION"LES LAÏCS" ET "LA FORMATION DES LAÏCS" DANS LES
TEXTES DE VATICAN II

La Constitution sur l'Eglise, Lumen Gentium: Chapitre IV "Les laïcs":

N. 31 Sous le nom de laïcs, on entend ici l'ensemble des chrétiens qui ne sont pas membres de l'ordre sacré et de l'état religieux sanctionné dans l'Eglise, c'est-à-dire, les chrétiens qui, étant incorporés au Christ par le baptême, intégrés au peuple de Dieu, faits participants à leur manière de la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, exercent pour leur part, dans l'Eglise et dans le monde, la mission qui est celle de tout le peuple Chrétien...

Ils vivent dans les conditions ordinaires de la vie familiale et sociale dont leur existence est comme tissée. A cette place, ils sont appelés par Dieu pour travailler comme du dedans à la sanctification du monde, à la façon d'un ferment, en exerçant leurs propres charges sous la conduite de l'esprit évangélique, et pour manifester le Christ aux autres avant tout par le témoignage de leur vie, rayonnant de foi, d'espérance et de charité...

N. 33 Les laïcs sont appelés tout spécialement à assurer la présence et l'action de l'Eglise dans les lieux et les circonstances où elle ne peut devenir autrement que par eux le sel de la terre...

N. 36 Les fidèles doivent donc reconnaître la nature profonde de toute la création, sa valeur et sa finalité qui est la gloire de Dieu; ils doivent, aussi à travers les travaux du siècle, s'aider mutuellement en vue d'une vie plus sainte afin que le monde s'imprègne de l'Esprit du Christ et atteigne plus efficacement sa fin dans la justice, la charité et la paix. Dans l'accomplissement universel de ce devoir, les laïcs ont la première place. Par leur compétence dans les disciplines profanes et par leur activité que la grâce du Christ élève au-dedans, qu'ils s'appliquent de toutes leurs forces à obtenir que les biens créés soient cultivés dans l'intérêt d'absolument tous les hommes, selon les fins du Créateur et l'illumination de son Verbe, grâce au travail de l'homme, à la technique et à la culture dans la cité, que ces biens soient mieux distribués entre les hommes et qu'ils acheminent selon leur nature à un progrès universel dans la liberté humaine et chrétienne...

Chapitre V: "L'appel universel à la sainteté dans l'Eglise":

N. 40 ... Il est donc bien évident pour tous que l'appel à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité s'adresse à tous ceux qui croient au Christ, quels que soient leur état ou leur rang; dans la société terrestre elle-même cette sainteté contribue à promouvoir plus d'humanité dans les conditions d'existence...

Le Décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise, Ad gentes:

N. 21 L'Eglise n'est pas fondée vraiment, elle ne vit pas pleinement, elle n'est pas le signe parfait du Christ parmi les hommes si un laïc authentique n'existe pas et ne travaille pas avec la hiérarchie. L'Evangile ne peut s'enfoncer profondément dans les esprits, dans la vie, dans le travail d'un peuple, sans la présence active des laïcs...

Les laïcs qui sont fidèles appartiennent à la fois au peuple de Dieu et à la société civile... Leur principal devoir à eux, hommes et femmes, c'est le témoignage du Christ, qu'ils doivent rendre par leur vie et leurs paroles dans leur famille, dans leur groupe social, dans leur milieu professionnel. Il faut donc qu'apparaisse en eux l'homme nouveau créé selon Dieu dans la justice et la sainteté véritable (cf. Eph. 4,24). Ils doivent exprimer cette nouveauté de vie dans le milieu social et culturel de leur patrie, selon les traditions nationales. Ils doivent connaître cette culture, la purifier, la conserver, la développer selon les situations récentes, enfin lui donner sa perfection dans le Christ, afin que la foi du Christ et la vie de l'Eglise ne soient plus étrangères à la société dans laquelle ils vivent, mais commencent à la pénétrer et à la transformer... Cette obligation s'impose d'autant plus que le plus grand nombre de hommes ne peuvent entendre l'Evangile et connaître le Christ que par les laïcs proches d'eux...

La Déclaration sur l'éducation chrétienne, Gravissimum educationis:

N. 1 Tous les hommes de n'importe quelle race, âge ou condition, possèdent, en tant qu'ils jouissent de la dignité de personne, un droit inaliénable à une éducation qui réponde à leur vocation propre, soit conforme à leur tempérament, à la différence des sexes, à la culture et aux traditions nationales, en même temps qu'ouverte aux échanges fraternels avec les autres peuples pour favoriser l'unité véritable et la paix dans le monde. Le but que poursuit la véritable éducation est de former la personne humaine dans la perspective de sa fin la plus haute et du bien des groupes dont l'homme est membre et au service desquels s'exercera son activité d'adulte.

N. 2 Devenus créatures nouvelles, en renaissant de l'eau et de l'Esprit-Saint, appelés enfants de Dieu et l'étant en vérité, tous les chrétiens ont droit à une éducation chrétienne...

Et qu'ainsi constituant cet homme parfait, dans la force de l'âge, qui réalise la plénitude du Christ (cf. Eph. 4,13), ils apportent leur contribution à la croissance du Corps mystique. Qu'en outre, conscients de leur vocation, ils prennent l'habitude aussi bien de rendre témoignage à l'espérance qui est en eux (cf. 1 Pierre 3,15) que d'aider à la transformation chrétienne du monde, par quoi les valeurs naturelles, reprises et intégrées dans la perspective totale de l'homme racheté par le Christ, contribuent au bien de toute la société...

Le Décret sur le ministère et la vie des prêtres, Presbyterorum Ordinis:

N. 6 ... Comme éducateurs de la foi, les prêtres ont à veiller, par eux-mêmes ou par d'autres, à ce que chaque chrétien parvienne, dans le Saint-Esprit, à l'épanouissement de sa vocation personnelle selon l'Evangile, à une charité sincère et active et à la liberté par laquelle le Christ nous a libérés. Des cérémonies, même très belles, des groupements, même florissants, n'auront guère d'utilité s'ils ne servent à éduquer les hommes et à leur faire atteindre leur maturité chrétienne... On formera encore les chrétiens à ne pas vivre pour eux seuls, mais à savoir,

selon les exigences de la Loi nouvelle de charité, mettre au service des autres le don reçu par chacun...

La Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps,
Gaudium et Spes:

- N. 4 ... Le genre humain vit aujourd'hui un âge nouveau de son histoire, caractérisé par des changements profonds et rapides qui s'étendent peu à peu à l'ensemble du globe. Provoqués par l'homme, par son intelligence et son activité créatrice, ils rejailissent sur l'homme lui-même, sur ses jugements, sur ses désirs, individuels et collectifs, sur ses manières de penser et d'agir, tant à l'égard des choses qu'à l'égard de ses semblables. A tel point que l'on peut déjà parler d'une véritable métamorphose sociale et culturelle dont les effets se répercutent jusque sur la vie religieuse. Comme en toute crise de croissance, cette transformation ne va pas sans de sérieuses difficultés...
- N. 7 La transformation des mentalités et des structures conduit souvent à une remise en question des valeurs reçues, tout particulièrement chez les jeunes: fréquemment, ils ne supportent pas leur état; bien plus, l'inquiétude en fait des révoltés, tandis que, conscients de leur importance dans la vie sociale, ils désirent y prendre au plus tôt leurs responsabilités. C'est pourquoi ils n'est pas rare que parents et éducateurs éprouvent des difficultés croissantes dans l'accomplissement de leur tâche. Les cadres de vie, les lois, les façons de penser et de sentir hérités du passé ne paraissent pas toujours adaptés à l'état actuel des choses: d'où le désarroi du comportement et même des règles de conduite...
- N. 55 A quelque groupe ou nation qu'ils appartiennent, le nombre des hommes et des femmes qui prennent conscience d'être les artisans et les promoteurs de la culture de leur communauté croît sans cesse. Dans le monde entier progresse de plus en plus le sens de l'autonomie comme de la responsabilité; ce qui, sans aucun doute, est de la plus haute importance pour la maturité spirituelle et morale du genre humain. On s'en aperçoit mieux encore si on ne perd pas de vue l'unification de l'univers et la mission qui nous est impartie de construire un monde meilleur dans la vérité et la justice. Nous sommes donc les témoins de la naissance d'un nouvel humanisme; l'homme s'y définit avant tout par la responsabilité qu'il assume envers ses frères et devant l'histoire.
- N. 10 ... Néanmoins, le nombre croît de ceuz qui, face à l'évolution présente du monde, se posent les questions les plus fondamentales ou les perçoivent avec une acuité nouvelle. Qu'est-ce que l'homme? Que signifient la souffrance, le mal, la mort, qui subsistent malgré tant de progrès? A quoi bon ces victoires payées d'un si grand prix? Que peut apporter l'homme à la société? Que peut-il en attendre? Qu'advient-il après cette vie?
- L'Eglise, quant à elle, croit que le Christ, mort et ressuscité pour tous, offre à l'homme par son Esprit, lumière et forces pour lui permettre de répondre à sa très haute vocation. Elle croit qu'il n'est pas sous le ciel d'autre nom donné aux hommes par lequel ils doivent être sauvés (cf. Act. 4, 12).

Le Décret sur l'apostolat des laïcs, Apostolican actuositatem:

N. 29 Principes de la formation des laïcs à l'apostolat.

Les laïcs ayant leur manière à eux de participer à la mission de l'Eglise, leur formation apostolique sera adaptée au caractère séculier propre au laïcat et à la vie spirituelle qui leur convient.

Cette formation à l'apostolat suppose une formation humaine

conforme à la personnalité et aux conditions de la vie de chacun. Le laïc, en effet, grâce à une bonne connaissance du monde actuel, doit être un membre bien inséré dans son groupe social et dans la culture qui est la sienne.

Mais, en premier lieu, le laïc apprendra à accomplir la mission du Christ et de l'Eglise en vivant par la foi le mystère divin de la création et de la rédemption sous la motion de l'Esprit-Saint qui anime le peuple de Dieu et qui sollicite tous les hommes à aimer Dieu comme un père et à aimer en lui le monde et les hommes. Cette formation doit être considérée comme le fondement et la condition même de tout apostolat fécond.

Outre la formation spirituelle, une solide connaissance doctrinale est requise en matière théologique, morale et philosophique; cette connaissance devra être adaptée à l'âge, aux conditions de vie ainsi qu'aux aptitudes de chacun. De plus, il ne faut aucunement oublier l'importance d'une culture générale appropriée jointe à une formation pratique et technique.

En vue de faciliter au mieux les "relations humaines", il convient aussi de favoriser le développement des valeurs authentiquement humaines, en particulier celles qui concernent l'art de vivre en esprit fraternel, de collaborer ainsi que de dialoguer avec les autres.

Parce que la formation à l'apostolat ne peut consister dans la seule instruction théorique, il faut apprendre graduellement et prudemment dès le début de cette formation, à voir toutes choses, à juger, à agir à la manière de la foi, à se former et à se perfectionner soi-même avec les autres par l'action. C'est ainsi qu'on entrera activement dans le service de l'Eglise. Cette formation est sans cesse à perfectionner à cause du développement progressif de la personne humaine et de l'évolution même des problèmes; elle requiert une connaissance toujours plus profonde et une adaptation constante de l'action. Tout en cherchant à répondre à ses multiples exigences, on aura le souci constant de respecter l'unité et l'intégrité totale de la personne humaine afin d'en préserver et d'en intensifier l'harmonieux équilibre.

De cette manière, le laïc peut s'insérer profondément et activement dans la réalité même de l'ordre temporel et prendre part efficacement à la marche des choses; en même temps, comme membre vivant et témoin de l'Eglise, il rend celle-ci présente et agissante au coeur même des réalités temporelles.

"LA JUSTICE DANS LE MONDE": DOCUMENT DU SYNODE DES EVEQUES 1971

Education à la justice:

La vie quotidienne du fidèle, comme un levain évangélique, au foyer, à l'école, au travail, dans la vie sociale et civile, telle est la contribution spécifique des chrétiens à la justice -en même temps que les perspectives et le sens qu'ils peuvent apporter ainsi à la tâche humaine. S'il en est ainsi, alors l'éducation à donner doit être telle qu'elle forme les hommes à orienter leur vie dans sa totalité selon les principes évangéliques de la morale personnelle et sociale, exprimée dans un témoignage chrétien vital.

Les obstacles au progrès que nous souhaitons pour nous-mêmes et pour tous son clairs. Le mode d'éducation encore trop souvent en vigueur favorise un individualisme étroit. Une partie de la famille

humaine vit comme immergée dans une mentalité qui béatifie la possession. L'école et les mass-media, souvent domestiqués par l'ordre établi, ne peuvent que façonner l'homme que celui-ci requiert, un homme à son image, non pas un homme nouveau, mais une reproduction de l'homme tel qu'il est.

Une telle éducation appelle un changement du coeur, basé sur la reconnaissance du péché dans ses manifestations individuelles et sociales. Elle devra également inculquer une manière tellement humaine de vivre dans la justice, l'amour et la simplicité. Elle éveillera aussi la faculté critique qui amènera à réfléchir sur la société dans laquelle on vit, sur ses valeurs, en rendant prêt à les abandonner quand elles cessent de favoriser la justice pour tous les hommes. Dans les pays en voie de développement, la tâche principale de cette éducation à la justice consiste dans un effort de prise de conscience de la situation concrète et dans un appel à un mieux-être total par lesquels est amorcée une transformation du monde.

Puisque cette éducation est profondément humanisante, elle aidera les hommes à n'être plus objet de manipulation, soit par les mass-media, soit par les forces politiques, mais elle les rendra capables de contrôler leur destin et de créer les communautés réellement humaines.

C'est avec raison qu'une telle éducation est appelée permanente, car elle atteint tous les hommes, à tout âge. Elle est aussi une éducation pratique, car elle se fait par l'action et la participation, et au contact vital des réalités de l'injustice.

L'éducation à la justice est d'abord l'oeuvre de la famille. Nous savons bien que non seulement les institutions de l'Eglise y collaborent, mais aussi les autres écoles, les syndicats et les partis politiques.

Le contenu d'une telle éducation comporte nécessairement le respect de la personne et de sa dignité. Avant tout, puisqu'il est ici question de justice mondiale, on soulignera l'unité de la famille humaine dans laquelle l'homme naît, selon une disposition divine. Le signe de cette solidarité pour les chrétiens sera ce fait que tous les hommes sont destinés à participer à la nature divine dans le Christ...

La liturgie, qui est comme le coeur de la vie de l'Eglise à laquelle nous présidons, peut être un lieu privilégié de formation à la justice. Action de grâce au Père dans le Christ, elle manifeste, par son caractère communautaire, nos liens fraternels et nous redit sans cesse la mission de l'Eglise. La liturgie de la Parole, la catéchèse, et la célébration des sacrements, ont le pouvoir de nous faire retrouver les grands enseignements de la justice des prophètes, du Seigneur et des apôtres. La préparation au baptême inaugure la formation de la conscience chrétienne. La pratique de la pénitence doit mettre en évidence la dimension sociale du péché et du sacrement. L'Eucharistie, enfin, constitue la communauté et la met au service des hommes.
